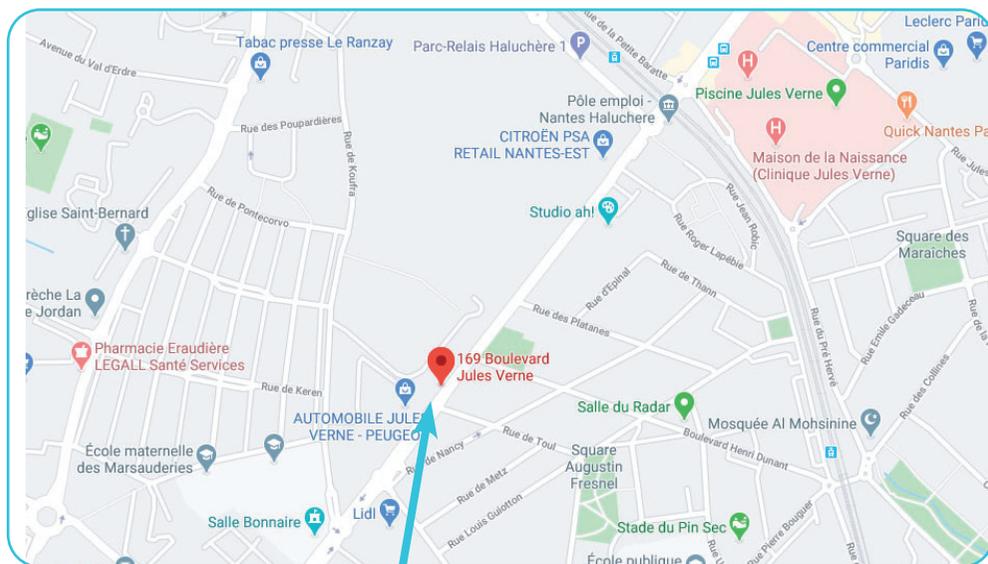


## Accès

- > Tramway ligne 1 : arrêt Haluchère
- > Bus : lignes 23 – 77 – 85 – 95 : arrêt Haluchère
- > Chronobus ligne C1 : arrêts Chocolaterie ou Platanes



Centre médico-psychologique (CMP)  
**Jules Verne**

# Centre médico-psychologique **Jules Verne**

Secteurs de psychiatrie G02 et G03  
169A Boulevard Jules Verne  
44093 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 40 73 18 00 - Fax. 02 44 76 88 07

du lundi au vendredi  
de 8h à 19h

*secrétariat ouvert de 8h30 à 18h30*  
*[cmp-julesverne@chu-nantes.fr](mailto:cmp-julesverne@chu-nantes.fr)*

*Madame, Monsieur,*

*Nous vous souhaitons la bienvenue au centre médico-psychologique Jules Verne. Quelle que soit la raison de votre venue dans le service (renseignements, consultation...) nous vous remercions de prendre le temps de consulter ce livret d'information destiné à améliorer votre accueil et votre prise en charge.*

## Ses missions

Le centre médico-psychologique Jules Verne est rattaché aux services de psychiatrie 2 et 3 du CHU de Nantes. Il s'adresse aux adultes de plus de 16 ans qui résident sur les quartiers du Sud-Est et de l'Est de Nantes et sur les communes de l'Est de l'agglomération.

Le CMP participe à la prévention en santé mentale. Il facilite l'accès aux soins et propose une prise en charge spécifique pour chaque patient : évaluation de la demande ; aide et soutien psychologique ; consultations psychiatriques, soins à domicile...

## Ses objectifs

- > Faciliter l'accès aux soins ;
- > Orienter les usagers ;
- > Informer les professionnels concernés par la santé mentale.
- > Constituer des réseaux avec d'autres intervenants médicaux et sociaux.

## Interventions et soins spécifiques

Le CMP Jules Verne propose :

- > un accueil infirmier (avec ou sans rendez-vous),
- > des consultations auprès de psychiatres, de psychologues ;
- > des entretiens avec les assistantes sociales.

Cette prise en charge s'adresse aux personnes en souffrance psychologique qui viennent soit de leur propre initiative, soit adressées par leur médecin traitant, ou conseillées par un proche ou un travailleur social.

Le CMP assure aussi :

- > Des soins infirmiers à domicile ou en institution ;
- > Un accompagnement des familles et de l'entourage des personnes en difficulté.

## Partenariat

> Collaboration étroite avec divers professionnels (médecins, assistantes sociales, associations, institutions...)

L'objectif est :

- > d'être interpellé le plus tôt possible sur des situations difficiles ;
- > de mettre en place ensemble des stratégies facilitant l'accès aux soins ;
- > d'orienter les personnes suivies vers des interlocuteurs qualifiés.

## Carte du secteur

